

## **Réunion du Comité Syndical du 12 mars 2020**

Convoqué le six mars deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du 5 mars deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le 12 mars deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-seizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **96<sup>e</sup> Séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20200318-663-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

Notification : 18/03/2020

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur ADENOT Dominique  
Madame ALAPETITE Nadine  
Madame GALLIOT Blandine  
Monsieur CHARLAT Jean-Michel  
Monsieur DIAS Laurent

Monsieur GUELON Dominique  
Monsieur GUILLAUME Gérard  
Monsieur LARDANS Jacques  
Monsieur PROSLIER  
Monsieur VOLDOIRE Gilles

#### **Étaient excusés / absents :**

Madame AMEIL Pascale  
Monsieur ARESTE Jean-Claude  
Monsieur AUSLENDER Jérôme  
Monsieur BEAUJON Jacques  
Monsieur BELDA José  
Madame BELLEROSSE Martine  
Monsieur BIANCHI Olivier  
Monsieur BONNET Nicolas

Monsieur BONNICHON Frédéric  
Monsieur BUCHE Jean-Pierre  
Monsieur CHANSARD Gérard  
Monsieur CHARLAT Jean-Michel  
Monsieur CHARLEMAGNE Serge  
Monsieur CHEVALIER Jacques  
Monsieur CINEUX Cyril  
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian  
Monsieur DERRE Joël

Monsieur BLANCHET Roland  
Monsieur CUZIN Jean-Paul  
Monsieur DEAT Alain  
Monsieur DESFORGES Antoine  
Monsieur DUBOIS Gérard  
Madame FEDERSPIEL Hélène  
Monsieur FAUCHER Martine  
Monsieur GAILLARD Philippe  
Monsieur GARDES Roger  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis  
Monsieur HAMOUMOU Mohand  
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre  
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice  
Monsieur IMBERT Didier  
Monsieur LEPEE Grégory  
Monsieur LIGIER Yves  
Monsieur MELIS Christian  
Monsieur MORVAN Jean-Marc  
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri

Monsieur PASCIUTO Bertrand  
Monsieur PAULET Alain  
Monsieur PAULET Gilles  
Monsieur PECOUL Pierre  
Madame PEROL BEYSSI Christine  
Monsieur PERRET Jean-Philippe  
Monsieur PETEL Gilles  
Monsieur PIGOT Pascal  
Monsieur PIREYRE Jérôme  
Monsieur PRADIER Yves  
Monsieur PRONONCE Hervé  
Madame RAYNAL Marie-Jeanne  
Monsieur REGNOUX Marc  
Monsieur SIMONET Christian  
Madame TROTE Marie-José  
Monsieur VALLADIER Bruno  
Monsieur VAURIS Dominique  
Monsieur VIALAT Gérard  
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur BIANCHI Olivier à Monsieur ADENOT Dominique  
Monsieur GARDES Roger à Monsieur REGNOUX Marc  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER  
Monsieur MORVAN Jean Marc à Monsieur GUILLAUME Gérard  
Monsieur VIALAT Gérard à Monsieur GUELON Dominique

## **Compte de Gestion Exercice 2019**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le compte de gestion de l'exercice 2019 a été dressé par le Trésorier Principal Municipal sur la base du budget primitif 2019, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses à effectuer et celui des mandats. Ce compte de gestion comprend également l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées, et après s'être assuré qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable sur l'exécution du budget de l'exercice, Il est proposé de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **D'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;**
- **De déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**À Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020**  
**Dominique ADENOT,**  
**Président.**



